

## **FERMETURE DE LA BASE DE LECTOURE : NOUVEAU DESAVEU POUR INTERMARCHE !**

Le 11 juin 2020

Le Conseil de Prud'hommes de Paris, le 3 juin dernier, a invalidé le licenciement pour motif économique de trois ex-salariés protégés de la base ITMLAI de Lectoure, fermée en 2015 par le groupe Intermarché.

Après une décision favorable de la justice administrative l'an dernier, qui a annulé l'autorisation de licenciement donnée en 2016 par l'inspection du travail, c'est une nouvelle victoire, certes tardive, pour eux.

Le Conseil n'a, à son tour, pas fait droit à l'argumentaire de la société relatif à la sauvegarde de la compétitivité de son secteur d'activité logistique qui ne reposait sur aucun chiffre.

L'Union départementale Solidaires Gers, à leurs côtés depuis le début, et la Fédération SUD Commerce, implantée sur les bases de Bressols et de Chaulnes, se félicitent de ce résultat. A défaut de redonner leur poste aux 275 ex-salariés de l'entrepôt, cette décision, qui donne lieu à une lourde condamnation financière et qu'Intermarché doit exécuter sans tarder, sonne comme un avertissement alors que la grande distribution a réalisé des profits importants dans la période du confinement.